

Call for Applications for the Editorship of The Canadian Journal of Applied Linguistics (CJAL)

****Le français suit****

The Canadian Journal of Applied Linguistics is seeking a new editor or co-editors.

The CJAL is affiliated with [the Canadian Association of Applied Linguistics \(ACLA/CAAL\)](#). The policies and procedures of the CJAL are governed by the ACLA/CAAL.

Roles and Responsibilities:

In addition to the roles and responsibilities outlined in this call, the new editor will also assume those that are outlined in Article 8.8 of the [ACLA/CAAL constitution](#).

The new editor will be immediately responsible for the forthcoming issue including any remaining work on manuscripts already submitted and any new manuscripts yet to be submitted for that issue.

The new editor and former editors are expected to communicate regularly during the first year of the new editor's term in order to ensure a smooth transition and to facilitate the learning process for the new editorial team.

The outgoing editors will assist with the transition of editorial team members. Assistance may include making recommendations for new editorial team members and/or recommending members who choose to continue their appointment.

The new editor will be an *ex-officio* member of the ACLA/CAAL executive and will have full membership privileges including the right to vote.

Term of Office:

The new editor should be willing to commit to a 4-year term and is expected to apply for a SSHRC "Aid to Scholarly Journals" grant (usually in year three of the term).

The editor will have the option to renew for a subsequent term. If the editor(s) does not wish to seek an additional term, notice must be given to the President of the ACLA/CAAL by the end of the third year of the first term. A call for a new editor will then be launched.

If the editor continues for a subsequent term, editor should give one year notice to the President of the ACLA/CAAL before ending the subsequent term. If a suitable editor cannot be found, the current editor may continue for an additional period of time until a replacement can be secured.

Applications from scholars interested in working together as co-editors are strongly encouraged. In this case, each applicant's letter should describe their individual qualifications and how these would complement those of the person applying to be co-editor.

Qualifications:

The successful candidate(s) will:

- 1) be working in the field of applied linguistics at a Canadian post-secondary institution and possess a strong scholarly publication record,
- 2) be able to read and conduct preliminary evaluation of manuscripts in French and in English.*

Prior experience as an editor or guest-editor of an academic journal is preferable but not required.

***Note:** Since 2019, the Journal has expanded the core editorial team to include a French editor who oversees all French-language manuscripts. Nevertheless, the editor-in-chief is expected to be functionally bilingual to oversee all operations of the Journal.

Application Procedure:

Those interested in being considered for the position should submit the following as an electronic attachment to the president of the ACLA/CAAL at the address below:

- (a) a letter of interest;
- (b) a current curriculum vitae;
- (c) a statement of support from Dean and/or Department Chair outlining the institutional support that would be provided (e.g., course release, graduate research assistant).

Caroline Payant, President
 Canadian Association of Applied Linguistics
payant.caroline@uqam.ca

Appel à candidatures pour des postes au comité éditorial Revue canadienne de linguistique appliquée (RCLA)

La Revue canadienne de linguistique appliquée est à la recherche d'un nouveau rédacteur en chef ou de co-rédacteurs en chef.

La RCLA est affiliée à l'[Association canadienne de linguistique appliquée \(ACLA/CAAL\)](#). Les politiques et procédures de la RCLA sont régies par l'ACLA.

Rôles et responsabilités :

Outre les rôles et responsabilités décrits dans le présent appel, le nouveau rédacteur en chef assumera également ceux décrits à l'article 8.8 de la [Constitution de l'ACLA](#).

Le nouveau rédacteur en chef sera immédiatement responsable du prochain numéro, y compris de tout travail restant à effectuer sur les manuscrits déjà soumis et de tout nouveau manuscrit devant être soumis pour ce numéro.

Le nouveau rédacteur en chef et les anciens rédacteurs en chef sont tenus de communiquer régulièrement au cours de la première année du mandat du nouveau rédacteur en chef afin d'assurer une transition en douceur et de faciliter le processus d'apprentissage de la nouvelle équipe éditoriale.

Les rédacteurs en chef sortants aideront à la transition des membres de l'équipe éditoriale. Cette assistance peut consister à recommander de nouveaux membres de l'équipe éditoriale et/ou à recommander des membres qui choisissent de poursuivre leur mandat.

Le nouveau rédacteur en chef sera un membre d'office du comité exécutif de l'ACLA et bénéficiera de tous les privilèges des membres, y compris le droit de vote.

Durée du mandat :

Le nouveau rédacteur en chef doit être prêt à s'engager pour un mandat de quatre ans et devra soumettre une demande de subvention « Aide aux revues savantes » du CRSH (généralement au cours de la troisième année du mandat).

Le rédacteur en chef aura la possibilité de renouveler son mandat. Si le rédacteur ne souhaite pas renouveler son mandat, il devra en informer le président de l'ACLA avant la fin de la troisième année du premier mandat. Un appel à un nouveau rédacteur sera alors lancé.

Si le rédacteur en chef continue pour un mandat ultérieur, il doit donner un préavis d'un an au président de l'ACLA avant la fin du mandat ultérieur. Si un éditeur approprié ne

peut être trouvé, l'éditeur actuel peut continuer pour une période supplémentaire jusqu'à ce qu'un remplaçant puisse être trouvé.

Les candidatures de chercheurs intéressés par une collaboration en tant que co-éditeurs sont vivement encouragées. Dans ce cas, la lettre de chaque candidat doit décrire ses qualifications individuelles et la manière dont elles complètent celles de la personne qui postule au poste de co-rédacteur.

Qualifications :

Le(s) candidat(s) retenu(s) devra(ont)

- 2) travailler dans le domaine de la linguistique appliquée dans un établissement postsecondaire canadien et posséder un solide dossier de publications scientifiques,
- 2) être capable de lire et d'effectuer une évaluation préliminaire des manuscrits en français et en anglais*.

Une expérience préalable en tant qu'éditeur ou éditeur invité d'une revue académique est préférable, mais non requise.

***Note :** Depuis 2019, la Revue a élargi l'équipe éditoriale pour inclure un rédacteur français qui supervise tous les manuscrits en langue française. Néanmoins, le rédacteur en chef doit être fonctionnellement bilingue pour superviser toutes les opérations de la revue.

Procédure de candidature :

Les personnes souhaitant être considérées pour le poste doivent soumettre les documents suivants sous forme de pièce jointe électronique à la présidente de l'ACLA à l'adresse ci-dessous :

- (a) une lettre d'intérêt ;
- (b) un curriculum vitae à jour ;
- (c) une déclaration de soutien du doyen et/ou du directeur de département décrivant le soutien institutionnel qui serait fourni (par exemple, dispense de cours, assistant de recherche diplômé).

Caroline Payant, Présidente
Association canadienne de linguistique appliquée
payant.caroline@uqam.ca